

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par CADRO Didier	CADRO Didier	CADRO Didier
Liste conduite par CADRO Didier	DUBOT Karine	DUBOT Karine
Liste conduite par CADRO Didier	CHOTARD Charly	CHARBONNIER Christophe
Liste conduite par CADRO Didier	MAHE Isabelle	
Liste conduite par CADRO Didier	BRION Gérard	
Liste conduite par CADRO Didier	LEGUIL Elisabeth	
Liste conduite par CADRO Didier	DUMORTIER Daniel	
Liste conduite par CADRO Didier	GULLON Valérie	
Liste conduite par CADRO Didier	MARION Didier	
Liste conduite par CADRO Didier	JOUANO Marie Andrée	
Liste conduite par CADRO Didier	JEAN-BAPTISTE Michaël	
Liste conduite par CADRO Didier	BOICHOT Véronique	
Liste conduite par CADRO Didier	CARADEC Jean-François	
Liste conduite par CADRO Didier	COUDOING Brigitte	
Liste conduite par CADRO Didier	BOURSEAU Thierry	
Liste conduite par CADRO Didier	COULLIAIS Sylvie	
Liste conduite par CADRO Didier	TRIMAUD Philippe	
Liste conduite par CADRO Didier	CALLARD Dominique	
Liste conduite par CADRO Didier	BOURGOGNE Patrice	
Liste conduite par CADRO Didier	BARBOT Annie	
Liste conduite par CADRO Didier	BIZEL-QUILLAZ Jérôme	
Liste conduite par CADRO Didier	SIMON Nicole	
Liste conduite par CHARBONNIER Christophe	CHARBONNIER Christophe	
Liste conduite par CHARBONNIER Christophe	COSSADE Blandine	
Liste conduite par CHARBONNIER Christophe	MACE Gérard	
Liste conduite par CHARBONNIER Christophe	AURAY Elen	
Liste conduite par CHARBONNIER Christophe	ELAIN Yannick	

Fait à LA TURBALLE....., le 15/03/2026.....

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.